

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays et n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France.

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 5 JUILLET 2017
OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE

BlueSolutions

INITIEE PAR



**MISE A DISPOSITION DE LA NOTE EN REPOSE ET DES INFORMATIONS RELATIVES AUX
CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE
BLUE SOLUTIONS**



Le présent communiqué a été établi par Blue Solutions. Il est diffusé en application des dispositions de l'article 231-27, 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a apposé le visa n°17-327 en date du 4 juillet 2017 sur la note en réponse établie par Blue Solutions relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Bolloré sur les actions Blue Solutions (l'« **Offre** »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Blue Solutions ont été déposées auprès de l'AMF le 4 juillet 2017 et sont mises à la disposition du public ce jour.

Ces informations ainsi que la note en réponse sont disponibles sur les sites Internet de Blue Solutions (www.blue-solutions.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenues sans frais auprès de Blue Solutions (Odet, 29500 – Ergué-Gabéric).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.